

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL A.A.2L.				Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N clos le 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue { Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires }		215		214	
				217		218	66 000
							66 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	1
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	66 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240	
	Autres charges externes * dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :					242	2 880
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	464
	Rémunérations du personnel *					244	574
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					250	42 714
	Dotations aux amortissements * (dont amort. du fonds de commerce par application de l'art. 39, 1-2°, al.3)					252	22 683
	Dotations aux provisions					254	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger					255	
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					256	
	Total des charges d'exploitation (II)					257	68 851
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						258	-2 851
Produits et charges diverses	Produits financiers (III)					259	162 438
	Produits exceptionnels (IV)					260	
	Charges financières (V)					261	669
	Charges exceptionnelles (VI)					262	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)					263	3 554
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						264	155 364
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	155 364	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	3 554
	Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés					247	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*					248	330
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée					249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport					998	
Dédutions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport					999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)					986	
	ZFU - TE (44 octies et octies A)					987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)					981	
	JEI (44. sexies A)					989	
	ZRD (44. terdecies)					127	
	ZRR (44. quindécies)					138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44)					991	
	Investissements et souscriptions outre mer					344	
	ZFANG (44 quaterdecies)					345	
	Zone de développement prioritaire					993	
	BUD (art. 44 sexdecies)					992	
	Créance due au report en arrière du déficit					346	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)					655	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648		
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641		
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990		
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)					649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	23 696
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	23 696

EXTENSION 1

Désignation de l'entreprise : SARL A.A.2L.

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL A.A.2L.

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

1 BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise

SARL A.A.2L.

Néant

*

Adresse de l'entreprise

ZA du Mortier Est 85610 CUGAND

SIREN

533308607

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le				
				31/12/2023		31/12/2022				
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3				
						Net 4				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028	438	030	438				
	Immobilisations financières * (1)		040	196 005	042	196 005	194 595			
Total I (5)			044	196 443	048	438	196 005	194 595		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, appro., en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070					
			Autres * (3)	072	354 008	074	354 008	292 837		
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	1 000 911	086	1 000 911	905 753			
	Charges constatées d'avance *		092		094					
	Total II		096	1 354 920	098	1 354 920	1 198 590			
	Total général (I + II)		110	1 551 363	112	438	1 550 925	1 393 185		
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	90 000		90 000			
	Écarts de réévaluation			124						
	Réserve légale			126	9 000		9 000			
	Réserves réglementées *			130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	1 264 647		1 130 880		
	Report à nouveau			134						
	Résultat de l'exercice			136	155 364		156 267			
	Subventions d'investissement			137						
	Provisions réglementées			140						
	Total I			142	1 519 011		1 386 147			
Provisions pour risques et charges			Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	2 034		1 440	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	4 652	172	9 230		3 614		
	Comptes courants d'associés					173	20 650		1 984	
	Autres dettes					175				
	Produits constatés d'avance					174				
Total III					176	31 914		7 038		
Total général (I + II + III)						180	1 550 925		1 393 185	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 410		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	353 669		Prix de vente hors TVA. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

22

A.A.2L.

Société à responsabilité limitée
au capital de 90 000 euros
Siège social : ZA du Mortier Est - 85610 CUGAND
533308607 RCS LA ROCHE SUR YON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 12 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 155 364,35 euros de la manière suivante :

- A titre de dividende global à l'associé unique.....22 500 euros
Soit 2,50 euros par part
- Le solde en totalité au compte « autres réserves »132 864,35 euros
Qui s'élève ainsi, après affectation, à 1 397 510,94 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 22 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUES	QUOTE-PART DES DIVIDENDES AYANT OUVERT DROIT A L'ABATTEMENT PREVU AUX ARTICLES 158.3 2° A 4° DU CGI	QUOTE-PART DES DIVIDENDES N'AYANT PAS OUVERT DROIT A L'ABATTEMENT PREVU AUX ARTICLES 158.3 2° A 4° DU CGI
Clos le 31 décembre 2022	22 500 €	22 500 €	NEANT
Clos le 31 décembre 2021	9 000 €	9 000 €	NEANT
Clos le 31 décembre 2020	9 000 €	9 000 €	NEANT

Certifié conforme
La Gérance

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Aucun fait caractéristique n'est à signaler sur l'exercice.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui sont en général :
- matériel de bureau et informatique : linéaire sur 3 ans.

2.2.2 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.3 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	438,04			438,04
Immobilisations financières	194 595,00	1 410,00		196 005,00
TOTAL	195 033,04	1 410,00		196 443,04

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	438,04			438,04
TOTAL	438,04			438,04

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 354 008,13 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres	339,56	339,56	
Groupe	353 668,57	353 668,57	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	354 008,13	354 008,13	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

- Intérêts bancaires à recevoir	3 932,54
- Intérêts courus sur comptes courants associés	16 332,47
TOTAL	20 265,01

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 9 000 parts sociales, d'une valeur de 10,00 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2022 avant résultat		1 229 879,65
Résultat de l'exercice précédent (2022)	156 266,94	
- distribution dividendes	22 500,00	
Montant à affecter aux capitaux propres	133 766,94	
- autres réserves		133 766,94
Montant des capitaux propres au 31/12/2023 avant résultat		1 363 646,59
- résultat de l'exercice		155 364,35
Montant des capitaux propres au 31/12/2023 après résultat		1 519 010,94

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 31 913,67 €. Elles ont toutes une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - Charges à payer

- Fournisseurs factures non parvenues	1 017,06
- Organismes sociaux charges à payer	4 578,00
- Intérêts courus sur comptes courants associés	668,58

TOTAL 6 263,64

3.2.4 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	9 000,00	10,00
2. parts sociales émises pendant l'exercice		
3. parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	9 000,00	10,00

3.3 - Autres informations selon les tableaux ci-joints

- Tableau des filiales et participations



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capitaux propres	% Détention	Résultat du dernier exercice clos
I - FILIALES (détention à plus de 50 %)			
SARL CVTP	728 087,74	75	239 326,54
II - PARTICIPATIONS (détention entre 10 % et 50 %)			
SCI LYLLA	2 255,67	10	-2 087,55
SAS A2V	3 000,00	47	
III - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX		Françaises	Étrangères
Valeurs comptables des titres détenus :			
- Brutes		195 990,00	
- Nettes		195 990,00	
Montant des prêts et avances accordés :		337 336,10	
Montant des cautions et avoirs donnés :			
Montant des dividendes encaissés :		142 120,00	

